



Université de  
**Saint-Boniface**

Une éducation supérieure depuis 1818

**APPEL D'OFFRES**

**Le 18 avril 2022**

**Animation et synthèse**

**Ateliers d'échange DSFM-USB**

**TABLE DES MATIÈRES**

|   |          |
|---|----------|
| <b>1. INTRODUCTION .....</b>  | <b>3</b> |
| <b>2. PROFIL ET MANDAT DE L'UNIVERSITÉ DE SAINT-BONIFACE ET DU SERVICE DE<br/>PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE .....</b> | <b>3</b> |
| 2.1. Université de Saint-Boniface .....   | 3        |
| 2.2. Service de perfectionnement linguistique de l'Université de Saint-Boniface .....                                 | 4        |
| <b>3. DESCRIPTION DU PROJET.....</b>  | <b>4</b> |
| <b>4. MÉTHODOLOGIE .....</b>  | <b>5</b> |
| <b>5. CONTENU DE LA PROPOSITION .....</b>   | <b>5</b> |
| <b>6. CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROPOSITIONS .....</b>  | <b>5</b> |
| <b>7. ÉCHÉANCIER ET AUTRES CONSIDÉRATIONS .....</b>   | <b>5</b> |
| <b>8. DIRECTIVES POUR L'ENVOI DE L'OFFRE DE SERVICES .....</b>  | <b>6</b> |

## 1. Introduction

Le présent appel d'offres est un projet du Service de perfectionnement linguistique (SPL) de l'Université de Saint-Boniface (USB). En 2021, l'USB a réalisé un état des lieux et un plan d'action visant à étudier les facteurs menant à une transition réussie vers le postsecondaire FL1 (programme français). Le rapport a présenté plusieurs pistes qui évoquaient la collaboration entre le personnel de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) et de l'USB, dont celle de collaborer davantage et de valoriser le continuum en éducation FL1 :

Piste d'action 6 – « Faire grandir le partenariat de partage d'information et de recrutement FL1 et continuer à valoriser et à promouvoir le continuum d'éducation en français et ses avantages (disponibilité de main-d'œuvre bilingue, sécurité linguistique et culturelle, avantages sur le marché du travail, etc.). » (Barnabé, 2021)

Piste d'action 9 – « Favoriser la tenue de rencontres entre les professeurs des cours de français obligatoires de l'USB et les enseignants de français au secondaire, et aussi dans d'autres matières pour parler des différences dans les exigences et des contraintes d'une part et d'autre (rencontres par discipline pour faire le pont) et de stratégies pour favoriser l'autonomie et la réussite des élèves dans leur apprentissage. » (Barnabé, 2021)

Encadré par un comité d'aiguillage formé de membres du personnel de la DSFM, de l'USB et du Bureau de l'éducation française (BEF), le SPL mettra sur pied une première phase d'ateliers de formation continue sous forme d'ateliers d'échange dont l'objectif sera de familiariser les participants avec les réalités de l'enseignement en français, dont l'enseignement des cours de langue française, en milieux scolaire et postsecondaire. Le SPL souhaite offrir quatre ateliers sur deux demi-journées en mai (dates provisoires les 16 et 20 mai). Ceux-ci seront offerts à distance pour assurer une meilleure participation et minimiser les déplacements. Le contenu des ateliers portera sur quatre thématiques différentes :

- la sécurité linguistique;
- les profils d'entrée et de sortie (secondaire et postsecondaire);
- les approches pédagogiques pour l'enseignement du français
- la collaboration et les approches systémiques.

## 2. Profil et mandat de l'Université de Saint-Boniface et du Service de perfectionnement linguistique

### 2.1. Université de Saint-Boniface

L'USB est l'université francophone de l'Ouest. Elle offre une éducation universitaire ainsi qu'une formation professionnelle, technique et continue. Ancrée dans son milieu, l'USB contribue pleinement à la vitalité et à l'épanouissement de la francophonie manitobaine, canadienne et internationale par son enseignement, sa recherche et son rayonnement. Pour obtenir de plus ample renseignements, visitez le site Web de l'USB : <https://ustboniface.ca/>.

## **2.2. Service de perfectionnement linguistique de l'Université de Saint-Boniface**

En 1992, le Collège universitaire de Saint-Boniface s'est doté du Service de perfectionnement linguistique, dont l'activité principale était d'offrir à la population étudiante un appui à la rédaction. Depuis, le SPL a établi le Centre de tutorat, et se charge également de l'animation des travaux dirigés dans les cours de langue de l'USB, la réalisation des évaluations linguistiques pour la population étudiante et la clientèle externe ainsi que de la relecture et de la traduction pour la clientèle interne. Comme le SPL joue aussi un rôle clé d'appui à la population étudiante, il assumera la coordination des ateliers d'échange afin de permettre aux membres du corps professoral et au personnel enseignant de la DSFM d'apprendre à mieux se connaître, et ce, dans le but d'assurer le succès des élèves dans leur transition vers le postsecondaire en français.

### **3. Description du projet**

Le SPL est à la recherche d'un cabinet d'experts-conseils qui se chargera de l'animation des quatre ateliers d'échange et de la rédaction du rapport de synthèse de ces dits-ateliers.

- Animation :
  - Les ateliers seront de 90 minutes et auront lieu durant deux demi-journées en mai (dates provisoires les 16 et 20 mai). L'animation se fera à distance. Les services de consultation demandent que les responsables se dotent d'un accès à la plateforme virtuelle Zoom ou Teams pour faciliter ces rencontres;
  - Le cabinet d'experts-conseils est responsable de préparer et de faire valider le déroulement de chaque atelier auprès du SPL afin de s'assurer de respecter l'objectif des séances et les thèmes proposés par le comité d'aiguillage.
- Synthèse des ateliers d'échange et rédaction de recommandations pour des pistes d'action que la DSFM et l'USB pourraient mettre en œuvre ensemble au cours de la période 2022-2023.
  - Cette étape mènera à la production d'un rapport de synthèse avec un sommaire exécutif. Le rapport doit également comprendre les pistes d'action relevées pendant les ateliers d'échange. Celles-ci doivent prendre en compte les réalités et les défis relevés pendant les ateliers d'échange et expliquer les raisons pour lesquelles certaines activités proposées pourraient ou non être retenues lors d'une phase ultérieure du projet.

Les efforts consacrés aux futures initiatives seront canalisés de manière efficace et efficiente, faisant en sorte que les investissements financiers et en ressources humaines cadrent avec l'objectif escompté, soit celui d'assurer le succès dans la transition des élèves FL1 vers le postsecondaire en français au Manitoba.

#### 4. Méthodologie

Le cabinet devra proposer une méthodologie pour l'animation des ateliers. Le SPL fournira la documentation pertinente dont il dispose. De plus, le cabinet devra tenir des conversations périodiques avec le SPL (et possiblement avec le comité d'aiguillage) pour s'assurer que le travail suit l'orientation escomptée.

#### 5. Contenu de la proposition

La proposition devra comprendre les éléments suivants :

- Le profil du cabinet et le curriculum vitæ des membres de l'équipe qui réalisera l'animation et le rapport de synthèse;
- Un exposé de la compréhension du mandat et des objectifs de l'appel d'offres;
- Une description de la méthodologie envisagée pour réaliser les travaux demandés;
- Un plan de travail qui inclura les principales étapes nécessaires à la réalisation du mandat de l'appel d'offres ainsi que les échéanciers (y compris le nombre prévu de jours de services);
- Trois (3) références;
- Le total des frais et des couts pour la réalisation du projet, y compris, le cas échéant, les déplacements, la traduction et le tarif quotidien des services professionnels.

#### 6. Critères d'évaluation des propositions

Les soumissions seront évaluées selon les critères suivants :

- Expérience dans l'animation d'ateliers d'échange portant sur l'enseignement au Manitoba, et ce, en utilisant les plateformes à distance;
- Description détaillée de la méthodologie préconisée pour l'animation des ateliers d'échange;
- Connaissance de la formation postsecondaire (universitaire ET collégiale), de la formation secondaire FL1, et du contexte d'enseignement au Manitoba;
  - Une connaissance des approches pédagogiques propres à l'enseignement du français en contexte minoritaire serait un atout.
- Expérience dans la préparation de rapports et de synthèses suivant des discussions d'échange;
- Degré de compréhension du mandat et des objectifs de l'étude;
- Qualité de la soumission et pertinence du plan de travail.

#### 7. Échéancier et autres considérations

- Le rapport final sur l'analyse des besoins ainsi que le plan d'action doivent être remis à l'USB au plus tard **le 31 juillet 2022**.
- L'USB n'est pas tenue de motiver l'acceptation ou le rejet d'une soumission et ne s'engage ni à accepter la soumission la moins-disante, ni à accepter les soumissions reçues ou ouvertes, ni à payer aucuns frais. Elle ne s'engage à aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.
- La soumission ainsi que le rapport doivent être rédigés en français. Le soumissionnaire est responsable de tous les frais de relecture et de révision.

- Tout matériel produit dans le cadre de ce projet appartient exclusivement à l'USB.
- Le soumissionnaire doit présenter un devis à prix fixe qui comprend tous les frais associés à la réalisation du projet (frais professionnels, traductions [le cas échéant] et taxes).

#### **8. Directives pour l'envoi de l'offre de services**

La proposition peut être envoyée par courriel en format PDF à [aclark@ustboniface.ca](mailto:aclark@ustboniface.ca).

Les offres de services doivent être reçues **avant 15 h, heure centrale, le 27 avril 2022\***, par courriel. Les cabinets sont responsables de veiller à ce que leur proposition soit reçue avant l'échéance. Les propositions en retard ne seront pas acceptées. Veuillez adresser toute question relative à cet appel d'offres à :

G. Aileen Clark

DIRECTRICE – DIVISION DE L'ÉDUCATION PERMANENTE, SERVICE DE PERFECTIONNEMENT LINGUISTIQUE, CENTRE DE RESSOURCES EN FRANÇAIS JURIDIQUE

[Université de Saint-Boniface](http://www.ustboniface.ca)

200, avenue de la Cathédrale

Winnipeg (Manitoba) R2H 0H7 CANADA

Téléphone : 204-237-1818, poste 428

[aclark@ustboniface.ca](mailto:aclark@ustboniface.ca)

\* La date et l'heure limites fixées pour la présentation des propositions sont fermes à moins d'être modifiées par écrit par une personne autorisée, en raison de circonstances imprévues, auquel cas tous les soumissionnaires seront avisés de la date ultérieure de présentation des propositions.